

CHAMPIONNAT DE FRANCE DES RALLYES TOUT-TERRAIN



REGLEMENT PARTICULIER

16ème RALLYE TOUT-TERRAIN DU BARETOUS

06-07-08 juin 2025



CE REGLEMENT PARTICULIER COMPLETE LE REGLEMENT STANDARD DES RALLYES 2025, les règles spécifiques des Rallyes Tout-terrain 2025 et les règles du Championnat de France des Rallyes Tout-terrain 2025.

PROGRAMME – HORAIRES

PARUTION DU REGLEMENT ET OUVERTURE DES ENGAGEMENTS	vendredi 2 mai 2025
CLOTURE DES ENGAGEMENTS	jeudi 29 mai 2025
MISE A DISPOSITION DU CARNET D'ITINERAIRE (ROAD-BOOK)	Jeudi 5 juin 2025 « Bar au Family's » à Lanne en Barétous
RECONNAISSANCES	jeudi 5 juin 2025 de 08h30 à 19h00 Vendredi 6 juin de 8H30 à 15H
VERIFICATIONS DES DOCUMENTS ET DES VOITURES	vendredi 6 juin 2025
Administratif : Mairie de Lanne en Barétous	de 15h00 à 19h15
Techniques : Parking de la Place de la pastorale de Lanne en Barétous	de 15h15 à 19h45
1ère réunion du Collège des Commissaires Sportifs	vendredi 6 juin à 17h15 PC COURSE
Publication des équipages admis au départ + briefing oral	VENDREDI 6 juin à 19H45 au fronton couvert
Départ de la 1ère Etape	samedi 7 juin 2025 à 08H30
Arrivée de la 1ère Etape	samedi 7 juin 2025 à partir de 16H48
Publication des résultats de la 1ère étape et de l'ordre des départs de la 2ème Etape	samedi 7 juin 2025 à 20h00
Départ de la 2ème Etape	dimanche 8 Juin 2025 à 08H30
Arrivée du Rallye	dimanche 8 Juin 2025 à partir de 16H40
Publication du résultat final provisoire	30' après l'entrée en Parc Fermé du dernier concurrent
Tableaux d'affichage officiel :	Tableau virtuel, QR code et lien mis à disposition des concurrents aux vérifications administratives
REMISE DES PRIX	Après l'arrivée du dernier concurrent en parc Fermé, au Fronton couvert de Lanne en Barétous

A l'issue du rallye, le rechargement des véhicules se fera dans le parking à proximité du parc fermé.

Le non-respect engage votre responsabilité.

ARTICLE 1P ORGANISATION

L'ASAC BASCO-BEARNAIS organise en qualité d'organisateur administratif et l'Ecurie MONTS ET VALLEES en qualité d'organisateur technique le :

16ème RALLYE TOUT-TERRAIN DU BARETOUS

06-07 et 08 juin 2025

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la LSA Aquitaine Sud n° -- en date du -----

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA n° en date du

Comité d'organisation : ECURIE MONTS ET VALLEES – ASAC BASCO-BEARNAIS

Adresse ASAC Basco-Béarnais : 45 AVENUE PASTEUR – 64110 GELOS

Permanence du Rallye : Jusqu'au 5 Juin 2025 Au siège de l'ASA à PAU - Tél : 06 25 24 60 89

Les 6-7-8 JUIN Mairie de Lanne en Barétous : Tél : 06.08.68.39.56

Organisateur Technique : ECURIE DES MONTS ET VALLEES :

Julien BOZOM : 06-29-02-35-19

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA.

1.1P Officiels

Président du Collège des C.S.	Jean-Claude LABEYRIE	1996/1003
Commissaires Sportifs :	A définir	
	A définir	
Directeur de Course	Gilbert LUCAS	12948/1003
Directeur de Course Adjoint (DC nouveau départ)	Christian GROLLEAU	8049/1003
Directeurs de Course délégué ES au PC	Elisabeth PERROT	6567/1003
	Sylvie MONNIER	9968/1301
	Sylvain MONNIER	9636/1301
Directeurs de course ES	Luc DESCLAUX	13302/1003
	Gilles LAGIERE	220199/1003
	Éric PERRIN	29996/1003
	José PERROT	6570/1003
	Philippe DUBOY	123400/1010
	Maurice MELIANDE	157142/1014
DC Voiture Tricolore	Joël DO VALE	7681/1003
DC Voiture 0 TT	Jacky HERBERT	12549/1101
CS Voitures Damiers	Gilles ROUX	1482/1504
Chargés des relations avec les concurrents :	Sylvie DOYEN	154219/1003
	Hugues ROUGIER	13220/1003
Commissaires Techniques : Responsable	Sébastien VERRON	46757/1003
	Jean-Marie MAIRE	29577/1003
	Patrick BATARD	146650/1013
Classement informatique :	Monique BOUGEOIS	132559/1004

Chargé du contrôle de la publicité et juge de fait	A définir
Médecin Chef :	A définir
Chargé des relations avec la presse :	A définir

1.2P Eligibilité

Le 16ème RALLYE TOUT-TERRAIN DU BARETOUS compte pour le

- Championnat de France des Rallyes Tout-terrain 2025
- Challenge 2 roues motrices 2025
- Trophée Rallye 4x4 2025
- Challenge SSV Rallye 2025
- Trophée des Copilotes Rallye TT 2025
- Trophée des Copilotes 2 roues motrices 2025
- Trophée des Copilotes Rallye 4x4 2025
- Trophée des Copilotes SSV 2025
- Les Challenges de la Ligue Régionale du Sport Auto Aquitaine Sud
- Le Championnat automobile de la Ligue Régionale du Sport Auto Aquitaine Sud
- Le Challenge des commissaires de la Ligue Régionale du Sport Auto Aquitaine Sud

1.3P Vérifications

Les équipages engagés pourront consulter les heures de vérifications administratives sur le site de l'ASAC BASCO-BEARNAIS à la clôture des engagements. Il n'y aura pas de convocation individuelle adressée par courrier.

Elles auront lieu le **Vendredi 06 Juin 2025**.

Administratif : Mairie de Lanne en Barétous de 15h00 à 19h15

Techniques : Parking de la Place de la pastorale de Lanne en Barétous de 15h15 à 19h45

Contact sur place en cas de retard : **06.08.68.39.56**

ARTICLE 2P ASSURANCES

Conforme au Règlement Standard FFSA.

ARTICLE 3P CONCURENTS ET PILOTES

3.1P Demande d'Engagement - Inscriptions

3.1.5P Toute personne qui désire participer au 16eme RALLYE TOUT-TERRAIN DU BARETOUS doit adresser au Secrétariat du Rallye, **ASAC BASCO BEARNAIS - (BATS Kelly) - 3 Allée Eugene Delacroix 64140 LONS**

la demande d'engagement (disponible en ligne sur le site de l'ASA) dûment complétée ET accompagnée d'un relevé d'identité bancaire avant le :

29 MAI 2025 (cachet de la poste faisant foi)

3.1.10P Le nombre des engagés est fixé à 105 voitures maximum.

3.1.11.1P Les droits d'engagement sont fixés à :

- a): Avec la publicité facultative des organisateurs : 580 €
- b): Sans la publicité facultative des organisateurs : 1160 €

3.1.12 P La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.3 P Ordre de départ

Conforme au Règlement du Championnat de France des Rallyes Tout-terrain 2025

ARTICLE 4P VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P ASSISTANCE

Les assistances seront interdites en dehors des sites prévus à cet effet. Les équipes d'assistance seront tenues de NETTOYER LA CHAUSSEE DE TOUTES TRACES DE BOUE laissées après chaque intervention sur les voitures de compétition.

Conforme aux règles spécifiques des rallyes tout-terrain.

ARTICLE 5P PUBLICITE

Le plan d'implantation de la publicité sera conforme à la réglementation du championnat de France des rallyes tout-terrain et fera l'objet d'un additif qui sera remis aux vérifications administratives.

ARTICLE 6P SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P Description

Le 16ème RALLYE TOUT-TERRAIN DU BARETOUS représente un parcours de **232.770** km

Il est divisé en 2 étapes, et 5 sections.

Il comporte 11 épreuves spéciales d'une longueur totale de **99.560** kms

Les épreuves spéciales sont : AYDUC, LES MOUTONS, PLASENCE, LE THEZ, LAGUNAK

L'itinéraire figure dans l'annexe « itinéraire-horaires »

6.2p RECONNAISSANCES

Conforme au Règlement des Rallyes Tout-Terrain FFSA

Les reconnaissances VTT, MOTOS et QUADS seront AUTORISEES A COMPTER du :

Judi 5 juin 2025 de 8H30 à 19H00 et le vendredi 6 Juin 2025 de 8H30 à 15H00.

Une reconnaissance en convoi, encadrée par des véhicules de l'organisation, sera mise en place le vendredi 6 Juin sous réserve des conditions météo. Le Rendez-vous est fixé à 8H30 sur le parking de La Pastorale à Lanne en Barétous (en face de la piscine).

ARTICLE 7P DEROULEMENT DU RALLYE

7.2p Dispositions Générales relatives aux Contrôles

7.1.8p Le cahier d'itinéraire sera distribué à l'ouverture des reconnaissances ainsi que 2 bracelets pour pilote/copilote et 2 autocollants par voiture engagée qui devront être apposés sur les véhicules de reconnaissances

Rappel : l'organisateur se réserve le droit de conserver 50% de l'engagement, sous réserve de l'approbation du collège des commissaires sportif, si le concurrent après retrait du carnet d'itinéraire, ne prends pas le départ de l'épreuve sauf cas de force majeure.

7.2.11p Les signes distinctifs des commissaires sont :

- Commissaires de route : chasubles et badges indiquant la fonction.
- Chefs de poste : chasubles et badges indiquant la fonction.

ARTICLE 8P RECLAMATIONS - APPELS

Conforme au Règlement Standard FFSA.

ARTICLE 9P CLASSEMENTS

Conforme au Règlement Standard FFSA.

ARTICLE 10P PRIX

Primes d'arrivée :

Le montant des primes distribuées sera calculé en fonction du nombre d'engagés partants.

Pour exemple, le tableau ci-dessous indique le montant des primes d'arrivée prévues pour un nombre de 100 équipages partants soit 12 320 €, le tableau suivant indique le montant des primes d'arrivée prévues pour un nombre de 80 équipages partants soit 9 720 €

Primes d'arrivée pour 100 partants	1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	Total	
Scratch catégorie Championnat (T1A/T3/T4 confondus)	165 €	135 €	100 €						400 €	
Groupes (T1A/T3/T4 confondus - T1B - T2/T2B et T2B+ confondus - SSV série										
Si au moins 5 partants	590 €	425 €	310 €						5 300 €	
Si au moins 10 partants				220 €	195 €				1 660 €	
Si au moins 15 partants						175 €	130 €	85 €	1 560 €	
Total groupe catégorie Championnat	755 €	560 €	410 €	220 €	195 €	175 €	130 €	85 €		
Total autres groupes (T1B - Trophée 4X4-SSV)	590 €	425 €	310 €	220 €	195 €	175 €	130 €	85 €		
Classes										
Nbre de classes	20									
Si au moins 3 partants	85 €								1 700 €	
Si au moins 5 partants		45 €							900 €	
Si au moins 7 partants			40 €						800 €	
									Total	12 320 €